



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX
LE VENDREDI 26 AOUT A 19H30**

DATE DE CONVOCATION : 19/08/2022

DATE D’AFFICHAGE : 19/08/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Absent : GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12
A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Eric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N° 26/2022
CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 73
D’ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Madame le Maire rappelle que la commune a signé une convention d’assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Elle précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d’une assistance téléphonique de d’obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l’offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l’accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG73 parmi lesquelles l’accompagnement à l’élaboration ou à la mise à jour du document unique d’évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d’actions de sensibilisation, la mise à disposition d’un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d’assistant de prévention, l’adhésion à la mission d’inspection en hygiène et sécurité du CDG73 ;

Elle indique que la convention étant arrivée à expiration le 10 juillet 2022, il convient de procéder à son renouvellement.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention d’assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} septembre 2022, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction,
- ✓ **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au
contrôle de légalité le 31 AOUT 2022
Publié le 31 AOUT 2022

